

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1070**12 juillet 2002****SOMMAIRE**

Actaris Holding Luxembourg S.A., Luxembourg ..	51344	Fiduciaire Mevea, S.à r.l., Luxembourg	51323
Almafin S.A., Luxembourg	51336	Financière Louis Delhaize Luxembourg - Delfilux	
Almafin S.A., Luxembourg	51338	S.A., Luxembourg	51324
Arianespace Finance S.A., Luxembourg	51320	Finmedica S.A., Luxembourg	51323
Aristote, S.à r.l., Luxembourg-Dommeldange ...	51315	Fontanarosso S.A., Luxembourg	51360
Atol Voyages S.A., Esch-sur-Alzette	51327	G.T. Europe, S.à r.l., Luxembourg	51359
Atol Voyages S.A., Esch-sur-Alzette	51327	Galaxy G.E.I.E., Luxembourg	51315
BCP Software, S.à r.l., Luxembourg	51315	Garage Arnold Kontz, S.à r.l., Luxembourg	51326
Boston International Fund I, Sicav, Luxembourg ..	51317	Gestaccount S.A., Bertrange	51329
British and Commonwealth Municipal S.A., Hes-		Global Fund Consult, S.à r.l., Luxembourg	51338
perange	51348	Gramm S.A., Luxembourg	51357
Broflet S.A., Luxembourg	51315	Graphilux, S.à r.l., Luxembourg	51357
C.M.R. S.A., Luxembourg	51346	H.K. Fashion Partners, S.à r.l., Frisange	51319
Citresc S.A., Luxembourg	51359	Haver, S.à r.l., Luxembourg	51356
Compagnie Financière et Industrielle du Hainault		Hawe-Lux-Tueren, S.à r.l., Bettembourg	51355
S.A., Luxembourg	51328	Hifi-Participations S.A., Luxembourg	51325
Continuus Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	51343	Hitech Consult, S.à r.l., Luxembourg-Dommel-	
Contrada Holdings S.A., Luxembourg	51319	dange	51316
Corpinvest Holding S.A.	51326	Holder International S.A., Luxembourg	51327
Crédit Agricole Indosuez Conseil S.A., Luxem-		Holding Filobespana S.A., Luxembourg	51359
bourg	51355	Home Invest, S.à r.l., Kopstal	51356
Crédit Agricole Indosuez Conseil S.A., Luxem-		Hôtel Regent, S.à r.l., Luxembourg	51348
bourg	51355	ICCO, International Cleaning Company S.A., Lu-	
Dardant-Pinto, S.à r.l., Dudelange	51354	xembourg	51348
Développement Européen Pharmaceu-		IFIL Investissements S.A., Luxembourg	51334
tique et Médical S.A. (DEPM), Luxembourg	51317	IFIL Investissements S.A., Luxembourg	51335
ECS Logistic, S.à r.l., Echternach	51324	Il Bosco, S.à r.l., Schoenfels	51320
Electronique Commerciale Européenne S.A.,		Immobilière Tamida S.A., Luxembourg	51358
Luxembourg-Kirchberg	51343	Ingénierie & Design S.A., Luxembourg	51348
EOI Fire, S.à r.l., Luxembourg	51355	Inim Co. Holding S.A., Luxembourg	51347
Epilpro, S.à r.l., Crauthem	51358	Inim Co. Holding S.A., Luxembourg	51347
Eribancaire Luxembourg S.A., Luxembourg	51333	Integrated Healthcare Management S.A., Muns-	
Ettore Holding S.A., Luxembourg	51356	bach	51358
Euro USA International Holding S.A.H., Luxem-		Inter-Service M. Junk, GmbH, Dudelange	51330
bourg	51318	Jones Lang LaSalle (Luxembourg) S.e.c.s., Luxem-	
Eurodental, S.à r.l., Luxembourg	51357	bourg	51343
European Financial Control S.A., Luxembourg ...	51323	K.F.C. S.A., Strassen	51344
European Financial Control S.A., Luxembourg ...	51323	Klopp Marc, S.à r.l., Luxembourg	51347
Fastlane Automotive Consultants, S.à r.l., Luxem-		LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg	51319
bourg	51330	Lesta S.A., Luxembourg-Kirchberg	51342

Lux Publicité, S.à r.l., Mamer.....	51321	Ronasy, S.à r.l., Luxembourg.....	51345
M.O. Reinsurance S.A.	51346	S.I. Investissements S.A., Luxembourg.....	51327
Maanen & Mantel, S.à r.l., Luxembourg.....	51359	Salfin Holding S.A., Luxembourg.....	51359
Martain S.A., Luxembourg.....	51316	Samar Holding S.A., Luxembourg.....	51357
Martin Currie Gefinor Fund Management Company S.A., Luxembourg.....	51358	SCP DeMilo, S.à r.l., Luxembourg.....	51360
Monsef, S.à r.l., Luxembourg.....	51346	Selesta S.A., Luxembourg.....	51316
NBG International Funds Sicav, Luxembourg....	51354	Skytech International S.A., Luxembourg.....	51343
Ottaviani Holding S.A., Luxembourg.....	51332	Société Civile Immobilière Jenkenmoor, Luxembourg.....	51347
P.S.I. Management S.A., Luxembourg.....	51314	Sonagra S.A., Luxembourg.....	51356
Pamag S.A.H., Luxembourg-Kirchberg.....	51340	Steel Home S.A., Luxembourg.....	51325
Playcenter International S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	51342	Stephanie International S.A.H., Luxembourg....	51354
Pneuact S.A., Luxembourg.....	51359	Stratégie Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	51326
(Les) Portes de Luxembourg S.A., Luxembourg..	51346	Sucif S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	51334
Predicai Europe S.A., Luxembourg.....	51318	Swann Holding S.A., Luxembourg.....	51326
Predicai Europe S.A., Luxembourg.....	51318	Tele Danmark Reinsurance S.A., Luxembourg...	51345
Projet Dalheim S.C.I., Esch-sur-Alzette.....	51328	Tramet S.A., Luxembourg.....	51324
Promoin S.A., Luxembourg.....	51325	Trans-Ré S.A., Luxembourg.....	51345
Prudential-Bache International Bank Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg.....	51321	Trans-Ré S.A., Luxembourg.....	51345
QS Communications Luxembourg, Luxembourg..	51344	TSG Transport Service Grevenmacher S.A., Munsbach.....	51323
Quality Solutions Company S.A., Luxembourg...	51316	Unimet Trading Company, S.à r.l., Luxembourg..	51315
Raiffeisen Ré S.A., Luxembourg.....	51342	Unisport Entreprises S.A., Luxembourg.....	51319
Raiffeisen Ré S.A., Luxembourg.....	51342	Unisport Entreprises S.A., Luxembourg.....	51319
Richardson Investments Roermond III, S.à r.l., Luxembourg.....	51331	Van Moer Santerre Luxembourg S.A.....	51341
		Victory International Corporation S.A., Luxembourg-Dommeldange.....	51316

P.S.I. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.085.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 février 2002 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme P.S.I. MANAGEMENT S.A.:

1. Décharge est accordée pour l'exercice de leur mandat aux Administrateurs:

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

- Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Décharge est également accordée au Commissaire aux Comptes, LUXFIDUCIA, S.à r.l., une société avec siège social à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

2. Sont nommés Administrateurs:

- Maître Didier Schönberger, domicilié professionnellement à L-2132, Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, en remplacement de Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis, Administrateur démissionnaire.

- Monsieur Louis Freire, employé privé, domicilié à L-2680 Luxembourg, 42, rue Vianden en remplacement de Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis, Administrateur démissionnaire.

Est nommée Commissaire aux Comptes:

- EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., rue Hiel, L-7390 Blaschette en remplacement de LUXFIDUCIA, S.à r.l., une société avec siège à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis, Commissaire démissionnaire.

3. Le siège social de la société est transféré du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 49, avenue Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34299/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

UNIMET TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 65.021.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour UNIMET TRADING COMPANY, S.à r.l.

Signature

(34135/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

BCP SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 59.624.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour BCP SOFTWARE, S.à r.l.

Signature

(34136/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ARISTOTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 29.567.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(34137/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

BROFLET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 31.076.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour BROFLET S.A.

Signature

(34138/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GALAXY G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg D 9.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour GALAXY G.E.I.E.

Signature

(34139/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HITECH CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 39.257.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour HITECH CONSULT, S.à r.l.

Signature

(34140/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MARTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 63.671.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour MARTAIN S.A.

Signature

(34141/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

QUALITY SOLUTIONS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 67.280.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour QUALITY SOLUTIONS COMPANY S.A.

Signature

(34142/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

VICTORY INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 50.639.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour VICTORY INT. CORP. S.A.

Signature

(34143/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SELESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 36.309.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour SELESTA S.A.

Signature

(34144/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

DEVELOPPEMENT EUROPEEN PHARMACEUTIQUE ET MEDICAL S.A. (DEPM), Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 24.119.

DISSOLUTION

L'an deux mil deux, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société THEME INTERNATIONAL LIMITED, une société avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Maître Brigitte Gathy, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Panama le 22 mars 2002,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire ès-qualité qu'elle agit, a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société Anonyme DEVELOPPEMENT EUROPEEN PHARMACEUTIQUE ET MEDICAL S.A. (DEPM), établie et ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mars 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 160 du 18 juin 1986,

modifié suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 135 du 11 avril 1994,

modifié suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 180 du 7 mai 1994,

avec un capital social de 31.250.000,- LUF représenté par 250.000 actions d'une valeur nominale de 1.250,- LUF chacune.

inscrite au registre de commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.119,

Que la comparante THEME INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, par sa mandataire, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société DEVELOPPEMENT EUROPEEN PHARMACEUTIQUE ET MEDICAL S.A. (DEPM) déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare prendre à sa charge tout l'actif et le passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que l'actionnaire s'engage, finalement, à annuler les actions au porteur, et à faire conserver les livres et les documents de la société à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gathy, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mai 2002.

P. Decker.

(34157/206/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

BOSTON INTERNATIONAL FUND I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.216.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour BOSTON INTERNATIONAL FUND I,

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(34191/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PREDICAI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.007.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PREDICAI EUROPE

Signature

(34158/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EURO USA INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.545.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 3 mai 2002, que:

- le capital social a été converti de francs luxembourgeois en euro pour le porter de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées par des versements en numéraire».

- L'assemblée décide à l'unanimité:

- d'accepter les démissions de:

Monsieur Aldo Garzotto de ses fonctions d'administrateur,

Monsieur Claudio Leo-Personnetaz de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué;

- de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Piero Giovannini, économiste, demeurant à Pistoia, (Italie),

Monsieur Giovanni Bonacchi, économiste, demeurant à Pistoia, (Italie).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2006.

Le poste d'administrateur-délégué reste vacant.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567 fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34163/304/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PREDICAI EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2002

En date du 11 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

Monsieur Charles Hamer est nommé administrateur à compter du 28 novembre 2001 en remplacement de Monsieur Patrick Zurstrassen, démissionnaire.

Monsieur Hamer achèvera le mandat de Monsieur Zurstrassen qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2006.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34194/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

H.K. FASHION PARTNERS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 59.502.

—
Ausserordentliche Generalversammlung vom 19. Dezember 2001

Es ergeht aus dieser Generalversammlung, das Gesellschaftskapital von LUF fünfhunderttausend (500.000,-) wird in Euro zwölftausendvierhundert (12.400,-) geändert. Die 100 Anteile sind EUR 124.

Worüber Urkunde, am Datum wie eingangs erwähnt, wurde vom alleinigen Gesellschafter unterschrieben.
Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34172/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

LaSALLE EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.223.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(34173/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

UNISPORT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.694.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 avril 2002

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation, délibérée lors de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2001, de M. Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Mme Giovanna Giustiniani, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(34175/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

UNISPORT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Signature

(34183/815/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CONTRADA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.769.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONTRADA HOLDINGS S.A.

Signature

(34180/815/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ARIANESPACE FINANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 55.425.

—

Minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held at the registered office on 29 April 2002 at 6.00 p.m.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ARIANESPACE FINANCE S.A., R. C. Luxembourg section B number 55.425, incorporated on 26 June 1996 by deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n° 488 dated 30 September 1996.

The meeting is opened at 6.00 p.m. under the chairmanship of Mr Christian Kremer, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman designates as secretary Mr François Felten, attorney at law, residing in Luxembourg, and as scrutineer Mr Albert Moro, attorney at law, residing in Luxembourg, all present and agreed.

The Chairman declares and the meeting agrees:

- That all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting.

- That pursuant to the attendance list, two shareholders holding together 2,000 (two thousand) shares, that is to say 100% of the issued shares, are present or represented; the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notice was necessary;

- That the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. To replace with immediate effect a director of the company and to fix the duration of the corresponding mandate.
2. Miscellaneous.

The meeting considering itself to be duly convened, has, after examining the agenda and having deliberated, unaniously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting decides to replace with immediate effect as director of the company:

Ms Yolaine Du Buisson de Courson, financial director, residing in Paris, France, by:

Mr Eric Beranger, marketing director, residing in Paris, France.

The meeting decides that the office of Mr Eric Beranger as director shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2002.

There being no further business, the meeting closed at 6.15 p.m.

The document having been read by the secretary, the members of the office of the meeting signed the present original deed.

Luxembourg, 29 April 2002.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34178/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

IL BOSCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 8, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 76.507.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2002

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 500.000,-, en EUR 12.394,67 représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 123,94 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.394,67 EUR représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 123,94 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34242/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PRUDENTIAL-BACHE INTERNATIONAL BANK LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 56.459.

*Changes to the information on file**Updated list of the board of directors of PRUDENTIAL-BACHE INTERNATIONAL BANK*

The change reflects the resignation of Richard Westmacott and Georges Vergnion on 15 April 2002 and the appointment of Alan Brody and Leslie Adams on 8 February 2001:

Name	Title	Date of Appointment
Leslie Adams	Executive Director	8 February 2001
Ian Angell	Non-Executive Director	4 November 1999
Alan Brody	Executive Director	8 February 2001
James Gahan	Non-Executive Director	16 April 1996
Nigel Gow-Smith	Executive Director, Credit	23 February 1996
William Horan	Non-Executive Director	16 April 1996
Stephen Massey	Chairman	31 January 1996
George Murray	Non-Executive Director	28 October 1997
Christopher Sheridan	Non-Executive Director	16 April 1996
Michael Walker	Chief Executive Officer	26 August 1997
Tamara Wright	Non-Executive Director	11 February 1999

Updated list of authorised signatories

Signataires «A»	Signataires «B»	
John Cassin (2)	Valerie Anson (1)	
Fiona Cosham (3)	Antonnette Cabida (1)	
Noeleen Goes-Farrell (3)	Victoria Cairns (2)	
W. Nigel H. Jones (3)	Tim Cherrett (3)	
Brigitte Weber (2)	Liesel Crafford (1)	
Stephen L. Massey (3)	Carmela D'Arrigo (2)	
Hubert Vossen (2)	Marielle Hardy-Lepage (2)	
Michael Walker (3)	Patricia Millet-Belfoul (2)	
Sophie Walsh (3)	Diane Varisano (2)	
(1) London only	(2) Luxembourg only	(3) London and Luxembourg

Signed for and on behalf of

PRUDENTIAL-BACHE INTERNATIONAL BANK LIMITED

Luxembourg Branch

H. Vossen / J. M. Cassin

Deputy Branch Manager / Branch Manager

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34179/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

LUX PUBLICITE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 67.498.

L'an deux mille deux, le premier mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian Thomas, gérant de société, demeurant à F-57270 Uckange, 11, route de Thionville, (France).
- 2.- Monsieur Laurent Boileau, commercial, demeurant à F-57650 Fontoy, 29, rue des Roses, (France).
- 3.- Mademoiselle Virginie Becker, commerciale, demeurant à F-57270 Uckange, 14, rue de l'Ancienne Poste, (France).

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LUX PUBLICITE, (R.C. Luxembourg B numéro 67.498), avec siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, a été constituée sous la dénomination sociale de MOBILE AFFICHE LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 122 du 26 février 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 1^{er} avril 1999, publié au Mémorial C numéro 498 du 29 juin 1999,
- en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 798 du 27 octobre 1999,

- en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 964 du 6 novembre 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en LUX PUBLICITE.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3378 Livange, route de Bettembourg, à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Mamer.»

Troisième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq virgule trente-deux euros (5,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cinq virgule trente-deux euros (5,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Les associés décident de remplacer les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Les associés constatent la cession d'une part sociale par Monsieur Laurent Boileau, préqualifié, à Monsieur Christian Thomas, préqualifié.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Christian Thomas, gérant de société, demeurant à F-57270 Uckange, 11, route de Thionville, (France), cinquante et une parts sociales,	51
2.- Monsieur Laurent Boileau, commercial, demeurant à F-57650 Fontoy, 29, rue des Roses, (France), trente-neuf parts sociales,	39
3.- Mademoiselle Virginie Becker, commerciale, demeurant à F-57270 Uckange, 14, rue de l'Ancienne Poste, (France), dix parts sociales,	10
Total: cent parts sociales, Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.	100»

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent dix euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Thomas, L. Boileau, V. Becker, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2002, vol. 517, fol. 33, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 mai 2002.

J. Seckler.

(34212/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FINMEDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 57.804.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINMEDICA S.A.

Signature

(34181/815/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 79.262.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

R. Meneguz

Gérant

(34182/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EUROPEAN FINANCIAL CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 70.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour le conseil d'administration

Signature

(34184/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EUROPEAN FINANCIAL CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 70.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour le conseil d'administration

Signature

(34185/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 73.126.

Aufgrund eines an die Gesellschaft T.S.G. TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A. gerichteten Schreibens von Herrn Roland Mosolf, wohnhaft in D-54329 Konz, tritt dieser mit Wirkung zum 8. April 2002 von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft T.S.G. TRANSPORT SERVICES GREVENMACHER S.A. zurück.

T.S.G. TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A.

T. Felten

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34188/820/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TRAMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.805.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2002

Conformément à la décision de l'assemblée générale la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Madame Tania Fernandes, demeurant à L-Tétange,
- Monsieur Claude Schmit, demeurant à L-Senningerberg,
- Monsieur Sylvain Kirsch, demeurant à L-Luxembourg.

Les administrateurs ainsi nommés termineront les mandats de ses prédécesseurs.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes la société UCI UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., avec siège social 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Le commissaire ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, 6 mai 2002.

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 91, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34190/820/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG - DELFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 21.807.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 2 juillet 1984, acte publié au Mémorial C n° 232 du 30 août 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1985, acte publié au Mémorial C n° 157 du 7 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1985, acte publié au Mémorial C n° 38 du 17 février 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 avril 1987, acte publié au Mémorial C n° 231 du 22 août 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 99 du 13 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 281 du 22 juillet 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 septembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 613 du 22 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 129 du 23 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 198 du 21 avril 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 357 du 5 mars 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DELFILUX S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(34199/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**ECS LOGISTIC, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ECS MOSELKURIER, S.à r.l.)**

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 76.990.

—
Im Jahre zweitausendzwei, den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Andreas Heppner, Geschäftsmann, wohnhaft in D-53347 Alfter, Morenhovenerstraße 5, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECS MOSELKURIER, S.à r.l. mit Sitz in L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 887 vom 13. Dezember 2000,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. August 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 104 vom 19. Januar 2002,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 76 990.

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der vorbenannte Anteilhaber Andreas Heppner beschliesst, rückwirkend zum 1. April 2002, den Gesellschaftsnamen abzuändern in ECS LOGISTIC, S.à r.l. und den Sitz nach L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse beschliesst der Anteilhaber Artikel 1 und Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet ECS LOGISTIC, S.à r.l.

Art. 4. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Abschätzung

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 510 .

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Heppner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 1355, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 8. Mai 2002.

Unterschrift.

(34198/206/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HIFI-PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.749.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 178 du 23 avril 1993, modifié par-devant M^e Jean Seckler, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 258 du 14 avril 1999. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(34200/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

STEEL HOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la suite de la conversion du capital en euros en date du 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour STEEL HOME S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34203/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PROMOIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 64.698.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(34225/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

STRATEGIE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 34.322.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 10 du 11 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire, alors de résidence à Hesperange, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 597 du 18 août 1998, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 785 du 28 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRATEGIE FINANCE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(34201/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 29.577.

Constituée par-devant M^e Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 76 du 28 mars 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 juin 1989, acte publié au Mémorial C n° 322 du 8 novembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 230 du 9 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(34202/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SWANN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 78.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la suite de la conversion du capital en euros en date du 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour SWANN HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34204/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CORPINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.875.

La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C. n° 75 908 et la société CORPINVEST HOLDING S.A., R.C. B n° 59.875, a été dénoncée avec effet au 22 avril 2002.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen se sont démis de leurs mandats d'administrateurs, à cette même date ainsi que le commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l. e.l.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34221/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HOLDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la suite de l'acte sous seing privé du 31 décembre 2001 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour HOLDER INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34205/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

S.I. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la suite de l'acte sous seing privé du 31 décembre 2001 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.I. INVESTISSEMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34206/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ATOL VOYAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.313.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Esch-sur-Alzette le 4 octobre 2001

«... En vertu des dispositions législatives, l'assemblée décide après délibération de procéder à la conversion en EUR du capital social actuellement exprimé en LUF.

L'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en EUR, l'assemblée générale extraordinaire procède à la conversion du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 en appliquant un cours de 40,3399.

La valeur nominale des actions est ainsi fixée à un montant de EUR 24,79 chacune.

En conséquence, l'art. 3. des statuts est modifié comme suit à partir du 1^{er} janvier 2002:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et 69 cents (30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79) chacune...»

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour extrait conforme

T. Fleming

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2002, vol. 169, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(34210/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ATOL VOYAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 8 mai 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(34211/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE DU HAINAULT, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la suite de la conversion du capital en euros en date du 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE DU HAINAULT S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34207/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PROJET DALHEIM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand-rue.

L'an deux mil deux, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Renato Costantini, gérant de sociétés, demeurant à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem,
- 2.- Mademoiselle Isabelle Costantini, réalisatrice, demeurant à L-1637 Luxembourg, 36, rue Goethe,
- 3.- Monsieur Fernando Rocha De Almeida, plâtrier, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin,
4. Madame Maria Da Conceicao De Almeida Alves, sans état particulier, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin,

Les comparants sub 1. et 2. sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière PROJET DALHEIM S.C.I., Société Civile Immobilière avec siège social à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 641 du 10 septembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C numéro 1215 du 21 décembre 2001.

Lesquels préalablement aux présentes ont exposé ce qui suit:

Exposé

Après une cession de parts intervenue aux termes du prédit acte reçu par le notaire Norbert Muller, du 25 février 2000, le capital de la prédite société PROJET DALHEIM S.C.I., Société Civile Immobilière, au montant de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) divisé en cent (100) parts sociales de mille (1.000,-) francs de nominal chacune, était réparti comme suit:

1. Monsieur Osvaldo Costantini, administrateur de sociétés, demeurant à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Renato Costantini, ci-devant nommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Suite au décès de Monsieur Osvaldo Costantini, intervenu en date du 24 décembre 2001, qui a laissé pour recueillir sa succession ses deux enfants ci-devant nommés, savoir Renato et Isabelle Costantini, chacun pour une moitié indivise, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété dressé par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 17 mars 2002

Les parts sociales de la prédite société PROJET DALHEIM S.C.I., Société Civile Immobilière se sont réparties comme suit:

1. Monsieur Renato Costantini, ci-devant nommé, soixante quinze parts sociales	75
2. Mademoiselle Isabelle Costantini, ci-devant nommée, vingt cinq parts sociales.	25
Total: cent parts sociales	100

Ceci exposé,

Monsieur Renato Costantini et Mademoiselle Isabelle Costantini, préqualifiés, déclarent par la présente céder l'ensemble de toutes les parts, soit cent (100) parts leur appartenant dans la société PROJET DALHEIM S.C.I., Société Civile Immobilière, comme suit:

- quatre vingt (80) parts sociales à Monsieur Fernando Rocha De Almeida, ci-devant nommé sub 3., au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à un euro symbolique, dont quittance,
- vingt parts (20) parts sociales à Madame Maria Da Conceicao De Almeida, ci-devant nommée sub 4., au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à un euro symbolique, dont quittance,

Monsieur Renato Costantini, prénommé, en sa qualité de gérant de la société PROJET DALHEIM S.C.I., Société Civile Immobilière déclare accepter les susdites cessions de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, les comparants sub 3. et 4, agissant en tant que seuls associés de la société PROJET DALHEIM S.C.I., Société Civile Immobilière, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social souscrit de Francs Luxembourgeois en Euro, pour le porter de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) à deux mille quatre cent soixante dix huit virgule quatre vingt quatorze

Euro (EUR 2.478,94), divisé en cent parts sociales de vingt quatre virgule sept mille huit cent quatre vingt quatorze Euro (EUR 24,7894) chacune.

Les associés décident d'arrondir le capital social converti et de l'augmenter de vingt et un virgule zéro six Euro (EUR 21,06) pour le porter de deux mille quatre cent soixante dix huit virgule quatre vingt quatorze Euro (EUR 2.478,94) à deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-), sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chaque part sociale de zéro virgule deux mille cent six EURO (EUR 0,2106), pour la porter de 24,7894 Euro à vingt cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par prélèvement sur les résultats reportés.

Deuxième résolution

Les associés déclarent que la répartition des parts de la société civile immobilière PROJET DALHEIM société civile immobilière, est dorénavant la suivante:

1.- Monsieur Fernando Rocha De Almeida, prénommé, quatre vingt parts sociales	80
2.- Madame Maria Da Conceicao De Almeida Alves, vingt parts sociales	20
Total: cent parts	100

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-avant énoncées, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Fernando ROCHA DE ALMEIDA, plâtrier, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27 rue du Moulin, quatre vingt parts sociales	80
2.- Madame Maria DA CONCEICAO DE ALMEIDA ALVES, sans état particulier, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Quatrième résolution

Les associés déclarent accepter la démission du gérant, Monsieur Renato Costantini, préqualifié, et lui accordent pleine et entière décharge pour son mandat.

Quatrième résolution

Les associés nomment comme gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Fernando Rocha De Almeida, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle en toutes circonstances.

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem à L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand Rue, et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (1^{er} alinéa) «Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent quarante-cinq euro (EUR 745,-)

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Costantini, I. Costantini, F. Rocha de Almeida, M. Da Conceicao de Almeida Alves, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2002, vol. 134S, fol. 99, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 mai 2002 P. Bettingen.

(34208/202/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GESTACCOUNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 76.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(34226/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

INTER-SERVICE M. JUNK, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3515 Düdelingen, 112-114, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 67.601.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwei, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Marco Junk, Kaufmann, wohnhaft zu D-54317 Kasel, Zur Lay 14.

Der Komparent erklärt:

1) Dass die Gesellschaft INTER-SERVICE M. JUNK, GmbH, mit Sitz zu L-3515 Düdelingen, 112-114, route de Luxembourg, aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher, am 22. Dezember 1998, veröffentlicht wurde im Mémorial C Nummer 139 vom 4. März 1999, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxembourg, unter der Sektion B und der Nummer 67601.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von fünfhundert tausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je tausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-);

3) Dass Herr Marco Junk, vorbenannt; alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist.

4) Dass Herr Marco Junk, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen und dies rückwirkend auf den 31. Dezember 2001.

5) Dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft INTER-SERVICE M. JUNK, GmbH besitzt;

6) Dass er dem Geschäftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Amtes;

7) Dass er alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft INTER-SERVICE M. JUNK, GmbH, übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass er hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz des Liquidatoren aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Anteile der Gesellschaft auflösen darf.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der INTER-SERVICE M. JUNK, GmbH, vorgenannt, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Junk, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 1345 fol. 91, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. Mai 2002.

P. Bettingen.

(34209/202/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FASTLANE AUTOMOTIVE CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.505.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2001

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.394,67 représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 24,79 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.394,67 EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 24,79 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34249/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**RICHARDSON INVESTMENTS ROERMOND III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l.).**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 84.769.

In the year two thousand and two, on the twenty-seventh of February.
Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 84.769, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, on the 14th of November 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is composed by:

- 1.- Mr Carl Alexander Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, by virtue of a proxy given under private seal;
- 2.- Mr Martyn Ford Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, here represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;
- 3.- Mr Lee Scott Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, here represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;
- 4.- Mr Simon Andrew Megginson Corner, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, here represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through their mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing persons are the sole actual partners of the said company and that they have taken the following resolution according to the agenda:

Resolution

The meeting decides to change the name of the company into RICHARDSON INVESTMENTS ROERMOND III, S.à r.l. and subsequently amends article four of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of RICHARDSON INVESTMENTS ROERMOND III, S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO), S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.769, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 novembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est composée de:

- 1.- Monsieur Carl Alexander Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, ici représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, en vertu d'une procuration sous seing privé;
- 2.- Monsieur Martyn Ford Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, ici représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;
- 3.- Monsieur Lee Scott Richardson, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, ici représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
- 4.- Monsieur Simon Andrew Megginson Corner, administrateur, de résidence à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, ici représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en RICHARDSON INVESTMENTS ROERMOND III, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de RICHARDSON INVESTMENTS ROERMOND III, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2002, vol. 517, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2002.

J. Seckler.

(34214/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

OTTAVIANI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 81.284.

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OTTAVIANI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, R.C.S. Luxembourg section B numéro, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} mars 2001, publié au Mémorial C numéro 915 du 24 octobre 2001, et dont le capital social a été converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, volume 560, folio 38, case 5.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefano Ottaviani, manager, demeurant à Firenze (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Fabio Lauretti, comptable, demeurant à Cerveten/Rome (Italie).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Corinne Cararro, employée privée, demeurant à Messancy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 2.- Augmentation du capital social à concurrence de 219.013,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.989,69 EUR à 250.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
 - 3.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
 - 4.- Remplacement des 1.250 actions sans expression de valeur nominale par 10.000 actions avec une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
 - 5.- Fixation du capital autorisé à 1.239.000,- EUR
 - 6.- Modification afférente de l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille treize virgule trente et un euros (219.013,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Troisième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Stefano Ottaviani, directeur d'entreprise, demeurant à Firenze, 3, Piazza Massimo D'Azeglio (Italie).

Le montant de deux cent dix-neuf mille treize virgule trente et un euros (219.013,31 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société OTTAVIANI HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à huit (8) actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société à un million deux cent trente-neuf mille euros (1.239.000,- EUR).

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deux premiers alinéas de l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.- Alinéas 1^{er} et 2.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million deux cent trente-neuf mille euros (1.239.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Ottaviani, F. Lauretti, C. Cararro, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2002, vol. 517, fol. 32, case 10. – Reçu 2.190,13 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 mai 2002.

J. Seckler.

(34213/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ERIBANCAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 mai 2002.

Pour ERIBANCAIRE LUXEMBOURG S.A.

DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme

B. Schaus

Administrateur

(34223/799/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUCIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 73.186.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(34215/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.964.

L'an deux mille deux, le onze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme IFIL INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.964, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 20 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 958 du 5 novembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Luigi Bocchio, employé privé, demeurant à Turin,

qui désigne comme secrétaire Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

1.- Augmentation de capital à concurrence de euros 15.111.300,- (quinze millions cent onze mille trois cents euros) pour le porter de son montant actuel de euros 151.500.000,- (cent cinquante et un millions cinq cent mille euros) à euros 166.611.300,- (cent soixante-six millions six cent onze mille trois cents euros).

2.- Emission de 100.742 (cent mille sept cent quarante-deux) actions d'une valeur nominale de euros 150,- (cent cinquante euros) assorties d'une prime d'émission de euros 2.350,- (deux mille trois cent cinquante euros) par action, soit au total euros 236.743.700,- (deux cent trente-six millions sept cent quarante-trois mille sept cents euros).

3.- Souscription et libération des actions nouvelles.

4.- Modification de l'article 3 des statuts.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions cent onze mille trois cents euros (15.111.300,- EUR) pour porter le capital social de son montant actuel de cent cinquante et un millions cinq cent mille euros (151.500.000,- EUR) à cent soixante-six millions six cent onze mille trois cents euros (166.611.300,- EUR) par la création et l'émission de cent mille sept cent quarante-deux (100.742) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission de deux mille trois cent cinquante euros (2.350,- EUR) par action, soit au total deux cent trente-six millions sept cent quarante-trois mille sept cents euros (236.743.700,- EUR).

L'Assemblée admet la société IFIL FINANZIARIA DI PARTECIPAZIONI S.p.A, ayant son siège social à I-10121 Turin, Corso Matteotti 26, à la souscription des cent mille sept cent quarante-deux (100.742) actions nouvelles, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société IFIL FINANZIARIA DI PARTECIPAZIONI S.p.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Luigi Bocchio, administrateur de sociétés, Corso Matteotti 26, Turin, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 avril 2002, laquelle procuration restera ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de quatre millions (4.000.000) d'actions de la société de droit irlandais IFILGROUP FINANCE Ltd., ayant son siège social à Dublin, représentant 100% du capital de cette société.

Les actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à deux cent cinquante et un millions huit cent cinquante-cinq mille euros (251.855.000,- EUR), dont quinze millions cent onze mille trois cents euros (15.111.300,- EUR) sont affectés au capital et deux cent trente-six millions sept cent quarante-trois mille sept cents euros (236.743.700,- EUR) sont affectés à un poste prime d'émission.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 avril 2002 par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission.»

Le souscripteur respectivement son mandataire déclare qu'il est le seul propriétaire des actions apportées par lui à la société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions à la présente Société.

La preuve que l'apporteur est détenteur des actions apportées résulte du livre des actionnaires dont une copie restera annexée aux présentes.

Le souscripteur garantit que les actions apportées à la société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier il garantit qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, charge, nantissement, privilège ou autre forme de sûreté ou charge.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante-six millions six cent onze mille trois cent euros (166.611.300,- EUR) représenté par un million cent dix mille sept cent quarante-deux (1.110.742) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune.»

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 100% des actions d'une société de capitaux de l'Union Européenne, il est renvoyé à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital approximativement à la somme de dix mille euros (10.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Bocchio, B. Prudhomme, C. Mathu et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

F. Baden.

(34257/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

F. Baden.

(34258/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ALMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.749.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme ALMAFIN S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 336, du 23 juillet 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 396, du 19 août 1995, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.749.

Bureau

La séance est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Welter, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement deux cent vingt mille (220.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de deux cent vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 220.000.000,-).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1- Suppression de la valeur nominale des actions;

2- Conversion de la devise du capital en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 5.453.657,54 (cinq millions quatre cent cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros et cinquante-quatre cents);

3- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 46.342,46 (quarante-six mille trois cent quarante-deux euros et quarante-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.453.657,54 (cinq millions quatre cent cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros et cinquante-quatre cents) à EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;

4- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital social est désormais fixé à EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

5- Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) à EUR 11.000.000,- (onze millions d'euros) et modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts;

6- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

7- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;

8- Remplacement à l'article 7 des statuts de la société, du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»;

9- Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 5.453.657,54 (cinq millions quatre cent cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros et cinquante-quatre cents).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 46.342,46 (quarante-six mille trois cent quarante-deux euros et quarante-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.453.657,54 (cinq millions quatre cent cinquante-trois mille six cent cinquante-sept euros et cinquante-quatre cents) à EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

Les comparants ont justifié l'existence des résultats reportés pour le montant donné, au notaire instrumentant par la production d'une pièce comptable, qui restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital social est désormais fixé à EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) à EUR 11.000.000,- (onze millions d'euros) et de modifier par conséquent les deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros), représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) à EUR 11.000.000,- (onze millions d'euros), le cas échéant par l'émission de 220.000 (deux cent vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer à l'article 7 des statuts de la société, le mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil».

L'article 7 aura dorénavant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Stanko, M. Welter, L. Mostade, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 135S, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 2002.

T. Metzler.

(34254/222/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ALMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 43.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 2002.

Signature.

(34255/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GLOBAL FUND CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 52, rue Michel Welter.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Madame Hélène Lacotte, retraitée, demeurant au 15, rue Guilhou, F-33200 Bordeaux.

2) Madame Marion Wiart, psychologue, demeurant au 52, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large. Néanmoins, la société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnels du Secteur Financier ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Elle pourra en outre exercer toutes activités accessoires et connexes se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'options ou d'options d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tout concours, prêts, avances ou garanties sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de Participations Financières.

Art. 2. La société prend la dénomination de GLOBAL FUND CONSULT, S.à r.l.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs:

1. Mme Hélène Lacotte, prénommée, cent dix-neuf parts sociales	119
2. Mme Marion Wiart, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraires à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts pour cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Néanmoins, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, soit à tous autres héritiers prévus par institutions testamentaires.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, néanmoins les cessions ne sont opposables à la société ou aux tiers qu'après signification à la société dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les cessions de parts à des nonassociés en cas d'interdiction, de déconfiture ou de faillite de l'un des associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux autres associés.

En cas de refus d'agrément, les associés restants possèdent un droit de préemption, proportionnel à leur participation dans le capital restant, à exercer à un prix fixé par convention sous seing privé. Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. La non-exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens et propres de la société.

Art. 8. Les dispositions qui précèdent seront applicables à tous les cas de cession qui auraient lieu par adjudication publique, en vertu de décision de justice ou autrement.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nupropriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Il(s) est ou sont nommé(s) à titre révocable ou irrévocable, comme précisé lors de leur nomination. En cas de nomination titre révocable, le ou les gérants pourront être révoqués sur simple proposition d'un gérant nommé à titre irrévocable.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un de ses gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 12. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Il(s) administre(nt) les biens de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et toutes administrations, il(s) consente(nt), accepte(nt) et résilie(nt) tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Il(s) paie(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Il(s) règle(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Il(s) statue(nt) sur toutes les propositions à lui faire et arrête(nt) son ordre du jour. Il(s) peut(nt) conférer à telle personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative. La société est engagée par la signature seule du gérant nommé lors de la première assemblée générale tenue suite à l'acte de formation de la société.

Art. 13. Une partie du bénéfice brut disponible pourra être attribuée à titre de gratification au(x) gérant(s) par décision des associés.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice prendra cours aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de la convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés possédant 50 %

du capital social. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres adressées aux associés au moins 2 semaines à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés. Les décisions peuvent également être prises par voie circulaire. Enfin, à la décision du gérant, les associés ne seront pas tenus de se réunir en assemblée, dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 17. Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les associés pourront donner mandat de les représenter à l'assemblée.

Toutes décisions portant sur les points suivants, qui sont réservées à l'assemblée générale des associés, ne seront valablement prises que par au moins la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social:

- mise en gage des parts sociales,
- toutes modifications des statuts, y compris la dissolution anticipée.

Les assemblées sont présidées par l'associé représentant le plus grand nombre de parts. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des deux parties en nommant un. En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ huit cents euros (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 52, rue Michel Welter.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent Pichonnier, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Lacotte, M. Wiart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 13CS, fol. 18, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 mai 2002.

G. Lecuit.

(34261/220/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PAMAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 47.354.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(34216/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 14.361.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 mai 2001 à 10.00 heures

L'Assemblée est présidée par Monsieur Charles Santerre, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fernand Wiser, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs:

André van Moer,

Thierry Matthysens.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les Actionnaires présents et les mandataires des Actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Il résulte de la liste des présences que 20.000 actions sur 20.000 sont présentes ou représentées, la présente Assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

Monsieur le Président passe ensuite à l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'A. G. du 16 mai 2001.
2. Examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
4. Affectation des résultats et décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de l'A. G. du 16 mai 2001

L'Assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal de l'A. G. du 16 mai 2001.

2. Examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000

Le Président expose à l'Assemblée l'évolution des résultats depuis 1991 jusqu'à ce jour. Il met en évidence, par graphiques, la provenance de ces résultats (recettes moins charges).

Par la suite, un exposé sur base des chiffres internes remis à chaque participant a lieu. Cet exposé attire l'attention sur les principaux changements importants survenus à certaines rubriques du bilan 2000 par rapport aux chiffres de 1999.

On passe ainsi en revue:

- les intérêts et commissions bancaires,
- les frais généraux - notamment les rubriques «impôts et taxes», «autres frais généraux»,
- les provisions sont expliquées,
- les amortissements sont détaillés,
- les postes produits.

Le Président tire les conclusions et remercie ses collaborateurs pour le travail effectué pendant l'exercice écoulé. Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net pour l'exercice 2000 de EUR 1.664.491,23.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration du 15 mars 2001 à l'Assemblée.

Le rapport ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Assemblée.

4. Affectation des résultats et décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur

L'Assemblée remercie le Président pour son analyse des résultats et décide de suivre les propositions du Conseil d'Administration et donc:

- L'Assemblée décide à l'unanimité de la répartition suivante:

	En EUR	En LUF
Bénéfice reporté	144.078,49	5.812.112,-
Bénéfice de l'exercice	1.664.491,23	67.145.408,-
Total:	<u>1.808.569,72</u>	<u>72.957.520,-</u>
Réserve pour impôt sur la fortune	97.918,00	3.950.000,-
Autres Réserves	1.500.000,00	60.509.850,-
Dividende	125.000,00	5.042.488,-
Report à nouveau	85.651,72	3.455.180,-

- A l'exception d'un des Actionnaires qui s'abstient, l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

- A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Réviseur externe GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS.

5. Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Mario Nozza en temps qu'Administrateur et Administrateur-délégué.

6. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises

Le Réviseur d'Entreprises donne ensuite lecture du rapport de révision.

7. Divers

Rien à signaler.

Le Président remercie les Actionnaires pour le bon déroulement de l'Assemblée Générale.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.20 heures.

C. Santerre / F. Wisser / T. Matthyssens - A. van Moer
Le Président / Le Secrétaire / Les Scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34292/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PLAYCENTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 63.239.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(34217/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

LESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 79.507.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(34218/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.848.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 7, case 84, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour la société

Signature

(34229/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.848.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002

«5. L'assemblée nomme la société BDO, COMPAGNIE FIDUCIAIRE en tant que Réviseur Externe de la société, pour l'exercice 2002.»

Pour la société

G. Dardenne

Directeur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34234/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ELECTRONIQUE COMMERCIALE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 77.283.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(34219/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CONTINUUS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.485.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(34220/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

JONES LANG LaSalle (LUXEMBOURG), Société en commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.951.

Par application des dispositions de l'article 9 des statuts, les 5 (cinq) parts sociales de Monsieur Michel Pilette ont été transférées à JONES LANG LaSalle EUROPEAN HOLDINGS LIMITED.

L'article 6, alinéa 2, des statuts de la société JONES LANG LaSalle (LUXEMBOURG) a été modifié comme suit:

«Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé commanditaire:

1. JONES LANG LaSalle EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Londres EC4N (Royaume-Uni), 9, Queen Victoria Street, quatre-vingt-quinze parts 95 parts

Associé commandité:

2. Monsieur Pierre Bondelé, directeur, demeurant à B-1970 Wezembeek Oppem, Champs des Etoiles 26/27 (Belgique), cinq parts 5 parts

Total: cent parts. 100 parts»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bruxelles, le 7 mai 2002.

JONES LANG LaSalle EUROPEAN HOLDINGS Ltd

Signature / P. Bondelé

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34222/799/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SKYTECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.823.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 7 mai 2002 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat de commissaire aux comptes de Mr Frank McCarroll. La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour SKYTECH INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34224/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.222.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 17 avril 2002

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de classe 2, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2002.

- M^e Alex Schmitt, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- M. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, ayant son adresse professionnelle au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Suite à ces nominations, le Conseil d'Administration de la société se composera désormais des administrateurs de classe 1 et 2 suivants, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2002.

«Administrateurs de classe 1»:

- M. Clermont Matton, Administrateur de société, résidant à 1, Square de l'avenue du Bois, F-75116 Paris;
- M. Jean Paul Bize, Administrateur de société, résidant à 50, avenue des Tilleuls, F-75016 Paris;
- M. Thierry Pimenta De Miranda, Administrateur de société, résidant à 2, rue Lazare Hoche, F-92100, Boulogne.

«Administrateurs de classe 2»:

- M. Gilles-Louis Cahen-Salvador, Administrateur de société, résidant à 36, Quai de Bethune, F-75004 Paris;
- M. Noël Goutard, Administrateur de société, résidant à 74, rue du Commerce, F-75015 Paris;
- M^e Alex Schmitt, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- M. Jean Bodoni, Ingénieur Commercial, ayant son adresse professionnelle au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour la société

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34227/501/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

QS COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 80.941.

Constatacion est faite que ANDERSEN S.A., avec siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 n'a jamais accepté et n'accepte pas le mandat de commissaire aux comptes de QS COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., tel qu'indiqué au Mémorial C n° 847 du 5 octobre 2001, page 40635.

Ce fait a été notifié au conseil d'administration de QS COMMUNICATION LUXEMBOURG S.A. en date du 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34228/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

K.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 55.600.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après délibération, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 représenté par 500 actions sans dénomination de la valeur nominale.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 500 actions sans dénomination de la valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34238/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TRANS-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.329.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour la société

Signature

(34230/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TRANS-RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
H. R. Luxemburg B 33.329.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 25. April 2002 in Luxemburg

«5. Die Versammlung nimmt die Niederlegung des Mandates von Herrn Dr. Bernhard Oswald als Mitglied des Verwaltungsrates nach Ablauf der heutigen Gesellschafterversammlung zur Kenntnis.

6. Die Versammlung ernennt Herrn Dr. Winfried Franke als neues Mitglied des Verwaltungsrates und bis Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im April 2003.

7. Die Versammlung beschließt, KPMG zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu ernennen, und zwar bis zur Gesellschafterversammlung im April 2003.»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34235/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TELE DANMARK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.331.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 7, case 84, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour la société

C. Dierkens

(34231/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

RONASY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 59.352.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 10 avril 2002

Suite à l'Assemblée Générale des Associés, les gérants de la société RONASY, S.à r.l. sont les suivants:

- Monsieur Joaquim Rosa Portela, demeurant à Luxembourg, 213, rue de Hamm, gérant technique pour le carrelage et le marbre.

- Monsieur Mario Mendes Fernandes, demeurant à L-3370 Bettembourg, 24, rue de Peppange, gérant technique pour la construction.

Définition de la manière d'engager la société

L'Assemblée Générale des Associés décide que la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants techniques de la société.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34252/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.488.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 7, case 84, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour la société

Signature

(34232/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

M.O. REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.772.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration le 15 avril 2002

«... The Board decides to appoint Mr. Marco Aardoom in replacement of Mr. Roland Frère as Legal Representative of the Company (General Manager in accordance with article 94 (3.) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Reinsurance Companies, as amended) effective 15th April 2002, Mr Roland Frère remaining Director of the Company.

Mr. Marco Aardoom accepted his appointment as Legal Representative.»

Traduction libre de ce qui précède:

«Le Conseil décide de nommer M. Marco Aardoom en remplacement de M. Roland Frère en tant que Représentant Légal de la Société (Directeur Délégué en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée) avec effet au 15 avril 2002; Monsieur Roland Frère demeurant Administrateur de la Société.

Monsieur Marco Aardoom a accepté cette nomination en tant que Représentant Légal.»

Pour la société

M. Aardoom

Directeur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34233/730/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

LES PORTES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.071.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après délibération, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions avec une valeur nominale de 24,8 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 1.250 actions avec une valeur nominale de 24,8 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34237/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MONSEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 79.241.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

(34253/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JENKENMOOR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2001

Les actionnaires approuvent l'augmentation du capital de la société, qui est porté de 247.893,92 à 250.000,- EUR.
Cette résolution est prise à l'unanimité.

Composition du Conseil d'Administration:

M. Robert Reckinger;
M. Antoine Calvisi;
M. Pierre Ahlborn;
M. Henri Thyès.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Aloyse Scherer jr.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2002.

Pour le Conseil d'Administration

H. Thyès

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34236/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

KLOPP MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 5, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 62.739.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001

Conformément aux dispositions légales, l'actionnaire unique a décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34239/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

INIM CO. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.934.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON CONSULT S.A.

Signature

(34266/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

INIM CO. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.934.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(34267/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

INGENIERIE & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.342.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 1.250.000, en EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,8 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,8 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34240/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.099.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 1.250.000, en EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,8 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,8 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34241/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HOTEL REGENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 25.919.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34243/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

BRITISH AND COMMONWEALTH MUNICIPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- VIRTUOSO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Panama City, République de Panama, ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 2.- EQUIP INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britannique, ici représentée par Madame Danielle Schroeder, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varient ar les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de BRITISH AND COMMONWEALTH MUNICIPAL S.A.

Le siège social est établi à Hesperange.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens et de marchandises de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how, et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juillet à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- VIRTUOSO INVESTMENTS S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- EQUIP INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

b) Mademoiselle Marie-Thérèse Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

c) Monsieur Fernand Hack, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

4) Est nommé commissaire:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and two, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

There appeared:

1.- VIRTUOSO INVESTMENTS S.A., having its principal office in Panama City, Republic of Panama, here represented by Mrs Danielle Schroeder, directeur de sociétés, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- EQUIP INTERNATIONAL LIMITED, having its principal office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Danielle Schroeder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be BRITISH AND COMMONWEALTH MUNICIPAL S.A.

Said company shall have its registered office in Hesperange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consist also, for the whole of its subsidiaries, in the realisation of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organisation and the control of these.

It may also, put at the disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimisation of the development of these.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital to ten million Euro (10,000,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company. With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves. The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent.

The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General meeting and Distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Friday of July at 3.00 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2002.

2.- The first annual general meeting will be held in 2003.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- VIRTUOSO INVESTMENTS S.A., prenamed, three hundred and nine shares.	309
2.- EQUIP INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, one share.	1
Total: three hundred and ten shares.	310

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand and three hundred Euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mrs Danielle Schroeder, directeur de sociétés, residing in Luxembourg.

b) Ms Marie-Thérèse Lambert, employée privée, residing in Luxembourg.

c) Mr Fernand Hack, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., having its principal office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to nominate a managing director with sole signature.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: D. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 avril 2002, vol. 421, fol. 34, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2002.

H. Hellinckx.

(34346/242/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2002.

STEPHANIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.379.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 2002

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale en date du 28 décembre 2000, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69 et le capital autorisé à EUR 2.478.935,25.

2. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à (EUR 30.986,69) trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de (EUR 2.478.935,25) deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34256/222/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

DARDANT-PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 82.076.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 30 avril 2002

Les associés ont accepté la démission du gérant technique, Monsieur Laurent Hahn, gérant, demeurant à Longeville les St. Avoild, 1A, rue des Casernes et lui ont accordé pleine et entière décharge.

En conséquence, les associés ont décidé de nommer comme gérant technique Monsieur Jean-Marc Dardant, administrateur de sociétés, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne (France), 4, rue du 4 Septembre;

comme gérante administrative Madame Camille Pinto, administrateur de sociétés, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne (France), 4, rue du 4 Septembre.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dudelange, le 30 avril 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(34287/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.335.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 24 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'agent domiciliaire

Signatures

(34259/045/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HAWE-LUX-TUEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.716.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2001

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34244/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EOI FIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 64.500.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.582.

Rectificatif concernant la cession de parts actée sous seing privé en date du 18 mars 2002

Suite à une cession de parts sous seing privé du 18 mars 2002, le capital de la société EOI FIRE, S.à r.l. se répartit de la manière suivante:

TRISTAR FIRE, Calle 50, N° 102 Edificio Universal Apartado 6878, Panama, soixante et un mille deux cent soixante-quinze.	61.275
Jean-Christophe Pillois, 16, Fernshaw Road, GB-SW10 OTF London, mille deux cent quatre-vingt-dix.	1.290
Emmanuel Sebag, 77, Onslow Garden, GB-SW73QD London, mille deux cent quatre-vingt-dix.	1.290
Cyril Abecassis, 29, Chemin Jean-Achard, CH-1231 Conches, six cent quarante-cinq.	645
Total: soixante-quatre mille cinq cents.	64.500

Fait le 18 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

EOI FIRE, S.à r.l.

F. Mesenburg / C. Bitterlich

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34285/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.933.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 91, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

H. Podevyn

Secrétaire Général

(34262/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2002

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions de Messieurs François de Pelleport, Alain Seugé et Patrick Zurstrassen. Les administrateurs démissionnaires ne sont pas remplacés.

Pour mention aux fins de la publication au au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

H. Podevyn

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 91, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34263/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.240.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2001

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales sans dénomination de la valeur nominale.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.394,68 EUR représenté par 500 parts sociales sans dénomination de la valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34245/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HOME INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 9, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.354.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales sans dénomination de la valeur nominale.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales sans dénomination de la valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34246/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SONAGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 76.865.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(34265/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ETTORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 51.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34268/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.677.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2001

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.400,- représenté par 100 parts sociales avec une valeur nominale de 124,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.400,- EUR représenté par 100 actions avec une valeur nominale de 124,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34247/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GRAMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 49.119.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions avec une valeur nominale de 24.789,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 1.250 actions avec une valeur nominale de 24.789,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34248/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EURODENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 82.716.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique a décidé de convertir le capital social actuel de LUF 510.000, en EUR 12.642,56 représenté par 102 parts sociales avec une valeur nominale de 123,94 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.642,56 EUR représenté par 102 parts sociales avec une valeur nominale de 123,94 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34250/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 80.971.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34269/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EPILPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 4, rue Jean Braun.

R. C. Luxembourg B 58.776.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000, en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 actions avec une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34251/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MARTIN CURRIE GEFINOR FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 21.167.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 31 du 3 février 1984.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx le 29 juin 1990 et par Maître Frank Baden, le 12 mai 1999, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 476 du 21 décembre 1990 et numéro 502 du 30 juin 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARTIN CURRIE GEFINOR FUND MANAGEMENT COMPANY

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'agent domiciliataire

Signatures

(34260/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 64.001.

EXTRAIT

Il est à noter qu'une convention de domiciliation a été conclue le 6 juin 2001 pour une durée indéterminée, entre la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, d'une part, et la société INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, d'autre part.

Munsbach, le 6 mai 2002.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34264/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

IMMOBILIERE TAMIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 68.597.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34270/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PNEUACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 54.474.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34271/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HOLDING FILOBESPANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 69.412.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34272/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CITRESC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 72.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34273/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SALFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 43.276.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34274/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

G.T. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 76.464.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 567, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34275/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MAANEN & MANTEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.
R. C. Luxembourg B 6.620.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(34280/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FONTANAROSSO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 43.268.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 25 avril 2002 au siège social de la société que:

1) Monsieur François Manti, demeurant à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

2) Mademoiselle Nadine Hirtz, demeurant à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Mademoiselle Karin Weirich.

Le mandat de Mademoiselle Nadine Hirtz expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

3) La devise d'expression du capital souscrit a été changée de francs luxembourgeois (LUF) en Euro () pour le fixer après conversion à cinq million deux cent cinq mille sept cent soixante-quatre Euro (5.205.764), représenté par 2.100 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34279/309/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SCP DeMilo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.392.

L'associé unique, SECURITAS DeMilo, S.à r.l. en tant que partenaire général de SECURITAS DeMilo, L.P., Cedar Avenue, Hamilton HM 12, Bermuda, représentant la totalité du capital social de SCP DeMilo, S.à r.l., en vertu de l'article 8 des statuts, prend les résolutions suivantes:

- de nommer comme gérant M. John A. Franklin, 71-77 Leadenhall Street, 2nd floor, GB-London EC3A 3DE une période indéterminée à partir du 8 novembre 2001;

- de nommer comme gérant M. Sorell Mathes, 230 park Avenue, 33rd Floor, New York, NY 10169, USA, pour une période indéterminée à partir du 8 novembre 2001;

- d'accepter la démission de M. Jock Birney, 35 Wilson Street, London EC2M 2UB, Royaume-Uni, en date du 8 novembre 2001 et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- d'accepter la démission de M. Didier Thibault, Weinplatz 10, P.O Box 4288, Zurich, CH-8002, Suisse, en date du 8 novembre 2001 et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de transférer le siège social aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 28 septembre 2001.

Chaque gérant a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(34289/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.